

recourir à l'assistance publique. Nous abandonnons les responsabilités aux municipalités. C'est inadmissible.

Nous ne pouvons continuer de nous désintéresser de ces problèmes en haussant les épaules, dans l'espoir qu'ils se dissiperont, car il n'en est rien. Nous devrions mettre immédiatement en œuvre un programme d'urgence, qui permettrait à ces jeunes de se recycler dès maintenant et leur donnerait du travail. Une telle initiative aiderait non seulement les intéressés mais aussi notre économie en général. Les économistes disent que le Canada perd des milliards chaque année à cause de ses chômeurs. Pourquoi ne demandons-nous pas aux étudiants d'université en chômage d'enseigner des spécialités à d'autres jeunes chômeurs, afin qu'ils se rendent ainsi utiles au Canada, à leurs familles et à eux-mêmes. En terminant, je propose que le gouvernement amorce un nouveau programme destiné à créer des emplois au Canada. Un de ses aspects serait la reprise du contrôle de l'économie canadienne. En outre, il faudrait modifier les règlements touchant la main-d'œuvre, afin que ceux qui sont sur le marché du travail depuis moins de trois ans puissent être reconnus comme ayant droit au recyclage et une aide. Enfin, je propose que le gouvernement adopte immédiatement des politiques qui rendent l'enseignement universitaire et toute autre formation postsecondaire plus universellement accessibles, sans égard à la situation financière de l'intéressé. Ainsi, le pays s'engagera sur la voie du progrès. Autrement, nous n'aurons pas à nous demander pourquoi nos jeunes Canadiens se rebellent et mettent en doute notre régime. S'ils le font, c'est que notre régime s'est révélé inefficace. Ils savent que nous les avons abandonnés.

● (4.20 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Avant que la présidence mette le sous-amendement aux voix, puis-je demander aux honorables représentants s'ils auraient des instances à présenter quand à la régularité du sous-amendement du point de vue de la procédure?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais en effet aborder cette question. Je ne m'oppose sûrement pas à ce que des amendements, de forme et de genre différents, soient présentés à la Chambre au cours d'un débat comme celui-ci. Je crois, cependant, devoir signaler que la portée du plus récent amendement est, en partie au moins, diamétralement opposée à la portée de la motion initiale. Sauf erreur, la motion initiale indique que, selon le député de Lotbinière (M. Fortin), nous avons accordé trop d'importance à l'éducation et que cela est nuisible. L'amendement donne à entendre qu'il faudrait prévoir les installations nécessaires, pour assurer à plus de gens la possibilité de faire des études plus poussées. Il faut, je crois, signaler cette contradiction à Votre Honneur.

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) enseignait le droit autrefois. J'espère qu'il faisait preuve envers ses élèves d'un peu plus de logique qu'il

n'en témoigne à l'endroit des députés. Dans sa motion, le député de Lotbinière ne se plaint pas d'un excès d'instruction. Il y parle des faux espoirs de plein emploi donnés aux étudiants. Il ne dit pas que l'instruction est trop poussée. En deuxième lieu, le sous-amendement de mon ami, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) ne porte pas sur l'instruction. Il traite de la formation sous la direction du ministre. Il n'y est pas fait mention d'études universitaires mais plutôt de formation et d'allocations sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre. Le ministre voudra peut-être éluder la question que soulève le sous-amendement, mais il ne peut pas prétendre qu'il est irrecevable. Il se rattache nettement à l'amendement présenté à la Chambre et je suis d'accord sur ce qu'il dit, à savoir que le gouvernement n'a pas adopté de politiques fiscale et économique propres à stimuler l'économie. Le sous-amendement poursuit en disant en particulier que le gouvernement n'observe pas la politique du plein emploi et qu'il n'a pas modifié le règlement qui est du ressort du ministre. Je ne vois absolument pas sur quoi se fonde ce dernier pour s'opposer à la régularité, du point de vue de la procédure, du sous-amendement.

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève observation. Je crois que le ministre cherche des poux dans la paille. A mon avis, ce sous-amendement fait ressortir qu'il y a un manque de coordination entre les méthodes d'enseignement et les qualifications requises pour obtenir un emploi, et ce sous-amendement propose des mesures qui permettraient de préparer à un métier utile. C'est là, après tout, la teneur et l'objet de la motion.

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Si le ministre prétend que la motion originale avance la théorie qu'il y a trop d'instruction, c'est qu'il ne l'a certes pas lue.

**Une voix:** Non, mais il a écouté le discours.

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** La motion dit que les jeunes qui sortent des écoles et des universités ne trouvent pas à employer leurs énergies et à faire profiter la population de leur science acquise. Puis, elle énonce les théories monétaires et financières que préconise le Ralliement créditiste. La critique formulée dans cette motion, c'est que les jeunes qui sortent des institutions d'enseignement ne peuvent trouver d'emplois. La dernière partie de la motion explique pourquoi. Si le sous-amendement qu'a présenté le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) est contraire au Règlement, l'amendement l'est aussi, puisqu'il dit que la raison pour laquelle ces jeunes ne peuvent trouver d'emploi, c'est que le gouvernement n'a pas adopté une politique financière et économique propre à stimuler l'économie et à permettre aux jeunes de mieux contribuer à la croissance nationale. Je suis d'accord avec cet amendement.